

Association pour
l'Aménagement et l'Animation
du XVI^e Arrondissement

(loi 1901 - agréée le 26 mars 1978)

56, rue de Passy 75016-PARIS

XVI^e

DEMAIN

LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 19

Septembre 1980

Voici notre première lettre de l'année.

Elle vous rappellera que les problèmes restent les mêmes. Et si nous avons la sensation de ne pas être complètement inutiles pour essayer d'en élargir la prise de conscience, il est bien certain que la participation plus active de nos adhérents, des habitants du quartier renforcerait considérablement l'efficacité de notre action auprès des services administratifs.

Puisque le "4ème pouvoir" (pouvoir associatif) semble se développer, et être pris au sérieux, peut être pourrons-nous cette année compter sur vous davantage... Nous vous en remercions à l'avance.

APRES 3 ANS, QUE DIRE AU MAIRE DE PARIS ? COMMENT TRAVAILLER AVEC LUI ?

La Plateforme a réuni une conférence de presse pour faire un bilan de ses relations avec la Mairie de Paris. Les points principaux de ce bilan sont :

1) Les rapports avec le Maire et ses adjoints s'établissent généralement par courrier, les rencontres sont très rares, et nulles avec le Maire. L'initiative est généralement prise par une association.

Les Comités ne sont pas consultés sur l'opportunité ou la conception d'un projet, les démarches soulevant des problèmes de fond n'ont jamais de suite, les réponses reçues sont rédigées par les services techniques et se limitent à justifier les décisions prises. Les Comités ne sont jamais cités comme des partenaires qui apportent normalement leur pierre à l'édifice commun. La Municipalité ne propose pas le dialogue avec les Comités, une exception - limitée - venant de Madame Nebout.

2) L'Adjoint au Maire chargé de la vie locale, Monsieur Chérioux, nous a fait savoir que les associations devaient, selon la volonté du Maire, entrer dans l'organisation municipale par les Commissions d'Arrondissement. Pour les Comités, la concertation est impossible par le seul moyen des Commissions d'Arrondissement où il est difficile de se faire entendre, et parce que celles-ci ont peu de pouvoir. Tout au plus pouvons-nous leur apporter des éléments de jugement sur certaines affaires qui leur sont soumises.

3) La Commission extra-municipale de l'Environnement dans laquelle la Plateforme est représentée, est un lieu de libre expression et de

bonne volonté, mais sans méthode et sans moyen, et qui traite le secondaire et le futur. L'immédiat, quand il pose un vrai problème est esquissé. La Mairie impose ses formes d'animation (expositions, ateliers d'expression culturelle) sans concertation préalable et sans soucis des désirs des habitants.

La Plateforme n'a jamais pu rencontrer son Maire, pas plus que son nouveau directeur de cabinet ! La participation à Paris aujourd'hui est pauvre de l'absence de son Maire, qui, cumulant les fonctions nationales, provinciales et européennes, laisse ses adjoints le plus souvent libres de mener leur politique et qui ne peut pas contrôler son administration. Elle est pauvre de l'absence de méthode et de moyen pour la mettre en oeuvre.

ROLLAND GARROS - LE PARC DES PRINCES

Le sud de l'Arrondissement est asphyxié par les voitures qui stationnent dans l'anarchie la plus complète les jours de manifestations sportives. Dans le même temps : 50 000 spectateurs du Parc des Princes, 20 000 à Rolland Garros et Coubertin peuvent submerger le quartier. Les parkings de dissuasion de la Butte d'Auteuil et du stade du Parc des Princes ne sont que partiellement utilisés et les habitants du quartier, soutenus par des associations ne savent plus comment se faire entendre. Une dernière intervention du Maire de Boulogne a relancé le problème et proposé des solutions.

XVI° DEMAIN avait pu obtenir que les dates de manifestations soient communiquées à l'avance aux habitants. Mesure utile certes, mais insuffisante. Et nous pensons que l'activité de la police pourrait être plus visible, plus déterminante pour amener tous les "sportifs" en gradins à utiliser largement les transports en commun ... et leurs jambes. Peut-on rappeler que l'important rassemblement de Jeunes au Parc des Princes, le 1er juin, n'a apporté aucun trouble. Ils étaient venus en métro !

ENQUETE PUBLIQUE : DECLASSEMENT AVENUE THIERRY DE MARTEL

XVI° DEMAIN fait partie de la Commission de révision du P.O.S. à la Préfecture de Paris. Nous y avons dit nos regrets du peu de publicité accordée à cette opération, considérée comme mineure par l'Administration. Le public l'a ignorée : 5 annotations seulement sur le registre à la Mairie du XVI°. Nous avons pourtant proposé que le terrain de l'Amiral Bruix, agrandi par cet éventuel déclassement, soit réservé à un équipement pour la jeunesse : centre de la petite enfance, eu d'accueil pour adolescents. Aux dernières nouvelles : déclassement de l'avenue, mais l'ensemble du terrain devient un espace vert ... face à l'espace vert du Bois de Boulogne !

DERNIERE MINUTE : GROS-BOULAINDILLIERS

L'enquête d'utilité publique décidée par le Préfet de Paris en vue de la reconstruction de l'ilôt aura lieu du 15 septembre au 19 novembre 1980. Le dossier de l'opération et ses documents graphiques seront à la disposition du public à la Mairie-annexe du XVI° arrondissement. Nous vous avons tenus au courant, depuis plusieurs années, de nos propositions, et de nos démarches. Le projet qui vous sera présenté, s'il ne reprend pas toutes nos demandes, en est pourtant très proche. Nous espérons que vous vous intéresserez à cette enquête et qu'à votre tour, vous proposerez les aménagements que vous jugerez utiles.

QUELQUES REFLEXIONS RELATIVES A LA PROCHAINE LIBERATION DES LOYERS

Locaux de la catégorie II B (loi de 1948).

Il apparaît nécessaire d'attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur des points particulièrement importants :

a) Nécessité de laisser un délai important entre la promulgation du décret de libération et la date de son application. Et d'autre part : nécessité d'offrir un délai de réflexion suffisant entre la fixation du prix du loyer par le propriétaire et son acceptation par le locataire afin de laisser jouer la concurrence. Les délais apparaissent d'autant plus nécessaires que les occupants de la catégorie II B disposent souvent de ressources modestes.

b) Plafond de ressources auquel est subordonné la libération des locaux occupés par des personnes âgées. Le décret du 26-8-75 libérant les locaux de la catégorie II B stipulait que cette libération ne s'étendait pas aux occupants âgés d'au moins 65 ans et dont les revenus imposables n'excédaient pas 39 000 F. (ce chiffre devant varier par référence au S.M.I.G.). Il a été précisé en outre que ce plafond ne pouvait varier en fonction du nombre de personnes. L'unicité de ce plafond de ressources apparaît comme profondément injuste. Il est évident qu'à ressources égales l'aisance d'un foyer et ses possibilités d'accéder à un loyer plus élevé ne sont pas les mêmes suivant qu'il s'agira d'une personne seule ou d'un ménage ou d'un foyer ayant un enfant à charge - ou un enfant handicapé. Dans le cas d'une libération des loyers, il serait important que le plafond de ressources soit majoré de 50 % par personne vivant avec l'occupant depuis plus de 5 ans. La même injustice se retrouve dans l'exercice du droit de reprise. Et là aussi le plafond devrait tenir compte de la composition de la famille.

Devant la perspective de cette libération des loyers, devant les hausses annuelles des loyers libres, nous suggérons la création, dans les mairies annexes, d'un bureau d'information qualifié qui aiderait les locataires et particulièrement les personnes âgées à faire valoir leurs droits et à rapprocher ainsi les citoyens de l'appareil législatif.

NOUS AVONS DIT ... NOUS AVONS FAIT ...

- A la suite de la proposition de XVI^e DEMAIN, le Conseil de Paris, au cours de sa séance du 23-6-80 a affecté 250.000 F. de crédit à l'aménagement de la partie basse de la rue du Dôme. La Commission d'Arrondissement, où nous siégeons, a demandé des modifications : déplacement de la cabine téléphonique, des bancs, - et un abaissement des coûts.

- Une première tranche de travaux pour la réfection des verrières de l'aquarium du Trocadero a été décidée, à la suite d'une intervention de notre association à la Commission d'Arrondissement signalant l'état lamentable de cet aquarium.

- 20.000 F. ont été alloués au Comité National pour le monument au Maréchal de Lattre prévu place Dauphine. Comme pour le projet de monument au général Koenig envisagé Porte Maillot, nous croyons indispensable d'éviter une atteinte à l'harmonie des deux perspectives. Mais nos multiples démarches, (avec la Société pour la Protection des paysages et l'esthétique de la France) pour que la maquette soit présentée

et que le public soit consulté , ont abouti à une réponse favorable au coeur de l'été - alors que les travaux commençaient ! ...

- Peut-être est-il utile aussi, puisque l'harmonie de l'avenue Foch nous parait en danger, de signaler la présence obsédante de la pancarte mobile "Shell" installée sur le trottoir de l'avenue. Tout affichage, toute enseigne ont toujours été interdits sur ce site.

- Une autre de nos interventions voit un aboutissement proche : la chaîne de roulement du grand escalier mécanique de la rue de l'Alboni est maintenant mise en place. L'ensemble sera donc terminé comme annoncé en mars 1981.

LA TOUR DE GUET

Nous rappelons l'adresse de l'Union locale des Consommateurs des 8°, 16°, 17° : B.P. 418 , 75769 Cedex Paris 16 , dans la publication de laquelle nous relevons : "Félicitations aux commerçants de la rue de Passy (du n° 1 au 93) qui arrivent à 95 % des magasins affichant les prix."

Savez-vous que :

Les deux groupes d'habitation les plus importants construits dans le XVI° depuis 1975 sont ceux du 24, rue Erlanger, avec 175 logements, et du 40, boulevard Lannes avec 138. Celui-ci, parfois appelé "le haut Komissariat" est en fait une annexe de l'Ambassade russe, toujours 79, rue de Grenelle .

Monsieur Raymond Long a attiré l'attention du Maire sur l'état des acacias de l'avenue Raymond Poincaré. Sur un total de 264, 36 sont morts, et la moitié restante atteinte par une maladie absolument inconnue. Leur remplacement par des sophoras est commencé.

Le nom du Pasteur Marc Boëgner sera vraisemblablement attribué à la section de la rue Cortambert comprise entre l'avenue Georges Mandel et la rue Scheffer.

L'ouverture d'une classe non-francophone est inscrite à l'école mixte du 130, avenue de Longchamp, en mesure réservée, c'est-à-dire dépendante du nombre de demandes à la rentrée.